

Avis de constitution

SOCIETE « JLD IMMOBILIER »

Siège BINGERVILLE QUARTIER PORQUET près du
Centre Technique de Football de la FIF, Lot 821, Ilot 104

Aux termes de la DNSV et des Statuts AUTHENTIQUES en date du 04/12/2024 reçus par Me ADELIN KASSI-N'GOROMA, et enregistrés au CEPICI le 06/12/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « JLD IMMOBILIER »

Objet : -La construction, la location et la gestion d'hôtels résidences et autres activités et services connexes dans les domaines de l'accueil, du tourisme et des loisirs ;

-la participation par tous moyens, à toutes entreprises, associations tourisme et des loisirs, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions, de parts sociales ou de parts d'intérêts, de fusion, d'association en participation, d'alliance ou de commandite ;

Et pour la réalisation de l'objet social :

-L'acquisition, la location et la vente de tous biens, meubles et immeubles ;

-L'emprunt de toutes sommes et en garantie l'affectation hypothécaire ou en nantissement de tout ou partie des biens sociaux ;

-La prise en location-gérance de tout fonds de commerce ;

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou

indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'exécution ou le développement, notamment l'acquisition de brevets, licences, procédés de fabrication le cas échéant et marques de fabrique.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social BINGERVILLE QUARTIER PORQUET près du Centre Technique de Football de la FIF, Lot 821, Ilot 104

Dirigeant(s) M DJOROGO AHOUE JEAN-LOUIS (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-13176 du 17/12/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°78113/GTCA/RC/2024 du 17/12/2024

